

# COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

### ORDRE DU JOUR :

#### **1. Approbation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 :**

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont adoptés et laissent apparaître un excédent de clôture de 145 809.95 € en fonctionnement et un déficit de 37 680.28 € en investissement

#### **2. Affectation du résultat 2021 :**

Le Conseil décide d'affecter l'excédent 2021 de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit 145 809.95 €

#### **3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :**

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition de la taxe foncière bâti et non bâti

#### **4. Subventions 2022 :**

Le Conseil a voté le montant des subventions de fonctionnement accordées en 2022 aux diverses associations ainsi que la cotisation de la Société Protectrice des Animaux

#### **5. Approbation et vote du budget 2022 de la commune :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 394 384.39 € et en recettes et dépenses d'investissement à 760 609.93 €

#### **6. Attributions de compensation pour 2022 à la CdC :**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur l'évaluation des charges transférées et du montant de l'attribution de compensation 2022. Il accepte le montant à verser à la communauté de communes

#### **7. Renouvellement convention SATESE :**

Le Conseil Municipal a pris connaissance qu'une nouvelle convention doit être établie avec le Conseil Départemental, pour l'assistance technique de la station d'épuration, pour les 4 prochaines années. Il approuve cette convention et autorise le Maire à signer ce document

#### **8. Approbation du compte de gestion de la SAUR :**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du service d'assainissement collectif établi par la SAUR

#### **9. Mise en place des 1607h de la fonction publique :**

Le Conseil décide de mettre en place les 1607 heures annuelles aux agents de la fonction publique et d'adopter les modalités de mise en œuvre selon l'énoncé de M. le Maire et l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion

#### **10. Questions diverses :**

Monsieur Christian VASSET sera contrôleur et Monsieur Jean-Rémy BERTHELOT, remplaçant, pour la saison 2022 de la pêche au plan d'eau dont l'ouverture est prévue le samedi 9 juillet

Le Maire, Michel BRAUD

